

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 24 avril 2025 à 20 h 00**

**sous la présidence de  
M. Victor VOGT, Maire**

Membres présents : M. Dany INGWEILER, Mme Valérie LOPEZ et M. Daniel BECK Adjoints, M. Jacques BURGER, Mme Jacqueline AMANN, M. Georges MEYER Maire délégué, Mmes Liliane WEBER et Patricia RITTER, M. Sacha KOENIG, Mme Sylvia LEININGER, Maire déléguée, Mmes Véronique ESCARTIN et Anne BECKER, M. Jean-Claude BATT et Mme Fatma EKSIN SONMEZ.

Absents excusés avec procuration :

M. Jacky LUX à M Daniel BECK  
Mme Isabelle CERBINO à Mme Anne BECKER  
M. Stéphane RUSCH à Mme Jacqueline AMANN  
M. Pascal CHRISTMANN à M. Dany INGWEILER  
Mme Elodie CASTELO à M. Jean-Claude BATT

Absents excusés :

Mme Sabine FERNBACH  
M. Lionel GABEL

Absents non excusés :

M. Alexandre RIFFEL  
Mme Aurélie DUPARQ  
Mme Stéphanie GRUNENWALD  
M. Ilian DOUGHOUAS  
Mme Virginie HECHT

Nombre de Conseillers élus :	27
Nombre de Conseillers en fonction :	27
Nombre de Conseillers présents :	15

**CALCUL DU QUORUM** :  $27 : 2 = 14$ .

Le quorum est atteint avec 15 présents au moment de l'ouverture de la séance.  
Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Le Conseil Municipal a été convoqué à la présente réunion le 17 avril 2025.

**ORDRE DU JOUR**

**I. – DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Le Conseil Municipal,

VU les articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la désignation d’un secrétaire de séance,

DESIGNE, à l’unanimité, M. Dany INGWEILER comme secrétaire de séance.

**II. – COMMUNICATION DU MAIRE :**

\* Une minute de silence est réalisée pour honorer le décès de M. Jean Jaeger, ancien Maire délégué de Griesbach.

\* Présentation du dispositif « Participation Citoyenne » par le Major Martin Jérôme, commandant de la brigade de Niederbronn-les-Bains/Reichshoffen et par la major, Mme Karine BOLLWEIN de la brigade de Niederbronn-les Bains/Reichshoffen.

Ce dispositif est un partenariat entre la gendarmerie, la commune et les citoyens et peut se faire soit par quartier ou au niveau de toute la commune. Le dispositif est composé de citoyens référents (sélectionnés) faisant remonter ou transmettant des informations relatives à la sécurité de la commune.

\* Présentation du projet de résidence Sénior qui sera située au 4 rue de la Gare à Gundershoffen. Le projet sera porté par Alsace Habitat et comptera une vingtaine de logements. La démolition est prévue pour l’automne.

\* M. le Maire évoque le courrier de remerciement du foot.

➤ **Compte rendu des décisions du Maire :**

POINT D’INFORMATION CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal le 15 Juin 2020 (délibération n°28/2020) :

PERIODE DU 8 MARS AU 16 AVRIL 2025, DECISIONS CONCERNANT :

↳ La préparation, la passation, l’exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d’un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n’entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget (Délégation n°4).

INTITULE DE LA DEPENSE	TITULAIRE	MONTANT
	Néant	

Commune de Gundershoffen	
--------------------------	--

↳ Passation des contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes (Délégation n°6)

INTITULE DE LA DEPENSE	TITULAIRE	MONTANT
	Néant	

↳ Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € (délégation n°27) :

PROJET	DATE DE DEPOT	ADRESSE DU TERRAIN
	Néant	

↳ Liste des délivrances ou reprises des concessions dans les cimetières (délégation n°8) :

Délivrances :

*Gundershoffen :*

Numéro	Date	Concessionnaire	Emplacement	Type de sépulture	Durée de concession
03/2025	02/04/2025	PENA Anita	C-10-009	Terrain (simple)	30ans

*Eberbach :*

Numéro	Date	Concessionnaire	Emplacement	Type de sépulture	Durée de concession
05/2024	01/11/2024	KAUTZMANN Ernest	A-09-001	Terrain (simple)	30ans
06/2024	01/11/2024	KAUTZMANN Ernest	A-02-003	Terrain (double)	30ans
01/2025	01/01/2025	VOLTZ Gabrielle	B-26-005	Terrain (double)	30ans
02/2025	01/01/2025	MARMILLOT Robert	B-22-003	Terrain (double)	30ans

*Griesbach :*

Numéro	Date	Concessionnaire	Emplacement	Type de sépulture	Durée de concession
Néant					

Reprises : Néant.

↳ Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts (délégation n°11) :

INTITULE	AFFAIRE NOTAIRE / HUISSIER	MONTANT
	Néant	

↳ Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 € (délégation n°16) :

Néant

Séance du Conseil Municipal du 24 avril 2025	3	
--	---	--

↳ Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions (délégation n°26) :

Néant

**29/2025 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 MARS 2025 :**

Copie intégrale du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2025 a été transmise à chaque membre du Conseil Municipal.

Le procès-verbal a été approuvé dans toute sa teneur à l'unanimité à l'exception de Mme AMANN qui s'abstient.

**30/2025 – FINANCES – COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 :**

Pour ce point précis de l'ordre du jour, M. le Maire a quitté la salle de réunion et la séance est présidée par M. Dany INGWEILER, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal a approuvé la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) à compter de l'exercice 2024, par délibération en date du 12 septembre 2024. Le Conseil Municipal doit procéder à l'approbation du Compte Financier Unique avant le 30 juin 2025.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable. Ainsi, le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion.

Ce document retrace l'ensemble des mandats de dépenses et des titres de recettes émis par la commune pendant la durée de l'exercice. Le Compte Financier Unique (CFU) est joint.

Le Conseil Municipal ;

VU le Code Général des Collectivités territoriale et notamment les article 2121-14 et 2121-31 ;

VU la délibération n°25/2023 du 6 avril 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

VU la délibération n°53/2023 du 6 juillet 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération n°23/2024 adoptant le budget primitif pour l'année 2024 ;

VU la délibération n° 72/2024 du 12 septembre 2024 relative à la mise en place du Compte Financier Unique ;

VU les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

VU le Compte Financier Unique 2024 présenté aux membres du Conseil ;

M. le Maire quitte la salle au moment du vote ;

APRES avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE d'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2024.

**31/2025 – FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION CULTURELLE DE GUNDERSHOFFEN – 80EME ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION :**

M. le Maire rappelle que les communes de Engwiller, Gumbrechtshoffen et Gundershoffen se sont associées pour célébrer le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de ces communes.

L'Association Culturelle de Gundershoffen (ACG) a participé à l'évènement et demande une subvention d'équilibre.

Le coût total pour l'association s'élève à 22 255,66 €. Le coût restant à prendre en charge pour arriver à l'équilibre est de 15 600 €. Les communes ont décidé de répartir cette somme de manière équitable entre les 3 communes. Le montant restant ainsi à charge de la commune de Gundershoffen serait de 5 200 €. Un courrier de demande est joint.

M. le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 5 200 €.

Le montant restant sur l'article « subvention exceptionnelle » serait de 8 800 € pour l'année 2025, si cette subvention était accordée.

Le Conseil Municipal ;

VU la délibération n°117/2024 du 12 décembre 2024 ;

VU la demande soumise ;

APRES en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés à l'exception de M. INGWEILER qui ne prend pas part au vote ;

DECIDE d'accorder une aide financière d'un montant de 5 200,00 € (cinq mille deux cent euros) à l'Association Culturelle de Gundershoffen pour l'organisation du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de la commune ;

DECIDE de financer cette dépense sur les crédits de l'article 65748 du budget de l'exercice 2025.

**32/2025 – FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « TENNIS CLUB DE GUNDERSHOFFEN » :**

M. le Maire indique que l'association « Tennis Club de Gundershoffen » a fait parvenir un courrier de demande de subvention qui est joint accompagné d'un devis.

Ils indiquent que les courts de tennis, datent de 2012 et nécessitent aujourd'hui une rénovation afin de garantir la sécurité et le confort des membres ainsi que des visiteurs. Le devis joint établi par SLAMCOURT, une entreprise spécialisée de Mommenheim, s'élève à 5 470 euros HT.

M. le Maire propose d'accorder au Tennis Club de Gundershoffen une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €. Ce montant servirait au nettoyage des terrains.

Le montant restant sur l'article « subvention exceptionnelle » serait de 8 300 € pour l'année 2025 si cette subvention était accordée.

Mme LOPEZ demande le nombre de membres.

M. le Maire indique qu'il y a moins d'une dizaine de membres actifs au comité et une trentaine de joueurs.

M. INGWEILER indique que la proximité de l'Aire Familiale et Touristique va peut-être recréer une dynamique.

Mme AMANN fait remarquer que les joueurs viennent peu.

M. le Maire dit que le nettoyage peut aider à relancer l'activité.

M. KOENIG demande s'il y a en plus du nettoyage, des trous à boucher.

M. INGWEILER répond qu'il n'y a pas de trous à priori.

Le Conseil Municipal ;

VU la délibération n°117/2024 du 12 décembre 2024 ;

VU la demande soumise ;

APRES en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE d'accorder une aide financière d'un montant de 500,00 € (cinq cent euros) au Tennis Club de Gundershoffen pour le nettoyage des terrains ;

DECIDE de financer cette dépense sur les crédits de l'article 65748 du budget de l'exercice 2025.

### **33/2025 – FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS (JSP) DU BAS-RHIN :**

M. le Maire indique que les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Niederbronn-les-Bains et du Val de Moder via l'association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) du Bas-Rhin ont fait parvenir un courrier de demande de subvention qui est joint.

La subvention demandée servirait au financement d'un voyage mémoriel à Paris prévu les 10 et 11 mai 2025, avec en point d'orgue une participation à la cérémonie de ravivage de la flamme de la Tombe du Soldat Inconnu sous l'Arc de Triomphe.

Pour Gundershoffen, deux Jeunes Sapeurs-Pompiers sont concernés.

M. le Maire propose d'accorder à l'association départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Bas-Rhin une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €.

Le montant restant sur l'article « subvention exceptionnelle » serait de 8 100 € pour l'année 2025 si cette subvention était accordée.

Le Conseil Municipal ;

VU la délibération n°117/2024 du 12 décembre 2024 ;  
VU la demande soumise ;  
APRES en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;  
DECIDE d'accorder une aide financière d'un montant de 200,00 € (deux cent euros) à l'association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Bas-Rhin pour leur voyage mémoriel ;  
DECIDE de financer cette dépense sur les crédits de l'article 65748 du budget de l'exercice 2025.

**34/2025 – FINANCES- DEMANDE DE PARTICIPATION/SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « TERRITOIRE 1870 » :**

M. le Maire indique que l'association « Territoire 1870 » a fait parvenir un courrier de demande de subvention qui est joint.  
La subvention demandée servirait au financement de cartes « la Route 1870 », recensant tous les sites portant mémoire de la guerre de 1870-1871 avec des explications.

Il est précisé que le coût du projet est évalué à 9 500 € TTC incluant la conception, l'impression de 5 000 premiers exemplaires et l'intégration numérique sur le site [www.territoire-1870.eu](http://www.territoire-1870.eu).

Le prix de l'exemplaire est fixé à 2€, M. le Maire propose au Conseil d'acquérir 100 exemplaires soit un montant total de 200 €.  
Le montant restant sur l'article « subvention exceptionnelle » serait de 7 900 € pour l'année 2025 si cette subvention était accordée.

Mme LOPEZ précise que les cartes sont en cours d'élaboration.

Le Conseil Municipal ;  
VU la délibération n°117/2024 du 12 décembre 2024 ;  
VU la demande soumise ;  
APRES en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés à l'exception de Mme LOPEZ qui ne prend pas part au vote ;

DECIDE d'accorder une aide financière d'un montant de 200 € (deux cent euros) à l'association Territoire 1870 pour l'acquisition de 100 cartes ;  
DECIDE de financer cette dépense sur les crédits de l'article 65748 du budget de l'exercice 2025.

**35/2025 – URBANISME – RETROCESSION DE VOIRIE DELTAMENAGEMENT – LOTISSEMENT LES SAULES A GRIESBACH TRANCHE 1 :**

Etant donné que les terrains du lotissement les Saules à Griesbach Tranche 1 ont été vendus, il y a lieu que la Société DELTAMENAGEMENT rétrocède la voirie à la

commune pour 1 € symbolique de façon à intégrer cette voirie dans la voirie publique communale.

Le Conseil Municipal ;

VU la vente des terrains du Lotissement les Mines, tranche1 ;

VU la proposition de DELTAMENAGEMENT de rétrocéder la voirie à la commune ;

VU la nécessité d'intégrer cette voirie dans la voirie publique communale ;

APRES en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE d'acquérir la parcelle des voies du lotissement Les Saules tranche 1 cadastrée comme suit :

- Section 17012 n°771/51 AltenEgert 16,76 ares ;

DECIDE d'accepter la vente pour le prix symbolique de 1€ ;

DECIDE d'accepter la proposition de DELTAMENAGEMENT de prendre à leur entière charge l'acte notarial ;

AUTORISE M. le Maire à signer les actes de cession ou tout document relatif à la présente délibération ;

AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches, procédures et formalités pour la rétrocession et pour l'intégration dans le domaine public de la voirie communale.

### **36/2025 – PROJET DE PISTE CYCLABLE A GRIESBACH :**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de piste cyclable entre l'entrée de Griesbach et l'usine Tryba. Le projet se situera le long de la RD 250. L'objectif est de connecter Griesbach avec le réseau de pistes cyclables existant. Il est précisé que le projet est inclus dans le schéma cyclable de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains (CCPN) délibéré en septembre 2023.

Une notice explicative avec un plan de faisabilité est joint.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un schéma d'orientation ou directeur pour la réalisation de cette piste cyclable.

M. le Maire précise qu'une grande partie du projet se situe en agglomération.

M. le Maire explique qu'il aimerait qu'une réserve soit mise au PLU.

Mme LOPEZ demande si la rue des Saules sera aussi interconnectée.

M. le Maire dit que l'idée est de profiter aussi de cette rue une fois les travaux réalisés.

Le Conseil Municipal ;

VU la demande soumise ;

APRES en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE d'approuver le schéma directeur de la piste cyclable entre l'entrée de Griesbach et l'usine Tryba ;

CHARGE M. le Maire de toutes les formalités administratives financières et techniques pour ce projet.

**37/2025 – BILAN D'ACTIVITE 2024 DU SDIS67 :**

Le bilan d'activité pour 2024 du SDIS67 a été transmis sous forme dématérialisée aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal prend acte de ce point et n'émet pas d'objections.

**38/2025 – TABLEAU DE BORD 2024 DE SUIVI DE L'ACTIVITE LIEE AUX AUTORISATIONS D'URBANISME DE L'ATIP :**

Le tableau de bord de suivi de l'activité liée aux autorisations d'urbanisme de l'ATIP pour 2024 est présenté aux conseillers et a été transmis sous forme dématérialisée.

Le Conseil Municipal prend acte de ce point et n'émet pas d'objections.

• **DIVERS :**

- M. le Maire rappelle que l'inauguration des projets aura lieu le samedi 24 mai 2025
- M. Beck précise que le même jour à 18h a lieu une soirée Tarte Flambée à la caserne des pompiers.
- Mme Lopez félicite le Conseil Municipal des Jeunes. Le CMJ a été installé ce jour avant la séance du Conseil Municipal.

La séance est levée 21h45

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2025

LISTE DES DELIBERATIONS :

- I Désignation d'un secrétaire de séance ;  
 II Communication du Maire

N°	Matière de l'acte	Titre	VOTE
29/2025	Administrative	Approbation du procès-verbal de la séance du 06 février 2025	Unanimité à l'exception de Mme Amann qui s'abstient
30/2025	Finances	Compte Financier Unique (CFU)	M. le Maire quitte la salle. Unanimité
31/2025	Finances	Demande de subvention de l'Association Culturelle de Gundershoffen – 80 <sup>ème</sup> anniversaire de la libération	Unanimité à l'exception de M. INGWEILER qui ne participe pas au vote.
32/2025	Finances	Demande de subvention du Tennis Club de Gundershoffen	Unanimité
33/2025	Finances	Demande de subvention « Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) »	Unanimité
34/2025	Finances	Demande de subvention de l'association « Territoire 1870 »	Unanimité à l'exception de Mme LOPEZ qui ne participe pas au vote
35/2025	Urbanisme	Rétrocession de voirie Deltaménageant – Lotissement les Saules à Griesbach tranche 1	Unanimité
36/2025	Urbanisme/projet	Projet de piste cyclable à Griesbach	Unanimité

Commune de Gundershoffen	
--------------------------	--

37/2025	Administratif	Bilan d'activité 2024 du SDIS67	Prend acte
38/2025	Administratif	Tableau de bord 2024 de suivi de l'activité liée aux autorisations d'urbanisme de l'ATIP	Prend acte

Publié sur le site internet [www.gundershoffen.fr](http://www.gundershoffen.fr) et Affiché à Gundershoffen le 5 mai 2025.

Retrouvez les délibérations du Conseil Municipal sur le site internet de la commune.

Le Maire,

Victor VOGT

*Lu et approuvé*

## FEUILLET DE CLOTURE

Du 24 avril 2025

<i>Victor VOGT</i>	<i>Maire</i>	
<i>Dany INGWEILER</i>	<i>Adjoint Secrétaire de séance</i>	
Valérie LOPEZ	Adjointe	
Daniel BECK	Adjoint	
Jacques BURGER	Conseiller	
Jacqueline AMANN	Conseillère	
Georges MEYER	Maire-Délégué	
Liliane WEBER	Conseillère	
Sabine FERNBACH	Conseillère	
Jacky LUX	Conseiller	
Isabelle CERBINO	Conseillère	
Patricia RITTER	Conseillère	
Sacha KOENIG	Conseiller	
Alexandre RIFFEL	Conseiller	
Sylvia LEININGER	Maire-Déléguée	
Stéphane RUSCH	Conseiller	
Véronique ESCARTIN	Conseillère	
Lionel GABEL	Conseiller	
Anne BECKER	Conseillère	
Aurélie DUPARCQ	Conseillère	
Stéphanie GRUNENWALD	Conseillère	
Pascal CHRISTMANN	Conseiller	
Ilian DOUGHOUS	Conseiller	
Virginie HECHT	Conseillère	
Elodie CASTELO	Conseillère	
Jean-Claude BATT	Conseiller	
Fatma SONMEZ	Conseillère	